



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 30 mai 2016
Modifiant la liste des écoles publiques inscrites
dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016**

Le recteur de l'académie de Bordeaux,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 211-1,

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015,

Vu l'arrêté initial du 12 février 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015,

Vu la fermeture des écoles élémentaires de GREZES (0240766C) et SAINT MICHEL DE VILLADEIX (0240868N) à la rentrée 2016,

Vu la fermeture de l'école élémentaire Chemin Rouge (0470387R) de FUMEL à la rentrée 2016,

Vu la fermeture de l'école élémentaire Jules Ferry (0641713P) de MOURENX à la rentrée 2016,

ARRETE :

Article 1^{er}

Au 1^{er} septembre 2016, la liste des écoles publiques participant au programme « Réseau Education Prioritaire » (REP) :

- du collège Jules Ferry de TERRASSON (0240055E),
- du collège Les Trois Vallées de VERGT (0240056F),
- du collège Jean Monnet de FUMEL (0470046V),
- du collège Pierre Bourdieu de MOURENX (0641561Z)

est modifiée conformément au tableau figurant en annexe.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

Fait à Bordeaux le 30 mai 2016.

Pour le Recteur
et par délégation
Le Secrétaire Général
de l'Académie
Laurent GÉRIN

Le recteur de l'académie de Bordeaux